

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de MONSWILLER
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site SICFO STANLEY, ZI du Zornhoff sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **MONSWILLER** :
SICFO STANLEY
n°67SIS06798.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **MONSWILLER**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet (par délégation)
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06798
Nom usuel	SICFO STANLEY
Adresse	ZI du Zornhoff
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	MONSWILLER - 67302
Caractéristiques du SIS	<p>Ce site, situé dans la zone industrielle du Zornhoff, a fait partie d'une entité plus grande.</p> <p>Par arrêté préfectoral du 20/10/1965, la société GOLDENBERG a été autorisée à exploiter des installations de travail mécanique, de trempe et de cuisson.</p> <p>Dans les années 70, les activités ont été reprises par la société PEUGEOT Outillage.</p> <p>L'usine a ensuite été rachetée par Stanley en 1985.</p> <p>En 1989, les activités ont été divisées entre un site Stanley et un site Goldenberg.</p> <p>La fiche porte sur le site Stanley.</p>
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	<p>Des travaux de remise en état ont été réalisés conformément aux AP d'urgence et de mise en demeure du 06/07/2000 et du 07/11/2000.</p> <p>Des analyses de sol et des eaux ont été prescrites par l'AP du 16 novembre 2000.</p> <p>Les analyses complémentaires des sols et des eaux souterraines ont été faites en février 2001.</p> <p>Elles révèlent des contaminations par le cuivre (max 4 800 mg/kg) et par des composés organohalogénés (max 39.9 mg/kg) pour les sols.</p> <p>Pour les eaux souterraines, un piézomètre présente des concentrations en chlorure de vinyle (530 µg/l) et en composés organohalogénés (778 µg/l).</p> <p>L'étude des risques conclut sur le fait que le site est compatible avec un usage industriel sous réserve d'une étanchéification des sols;</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0087	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0087
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	067.2524	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1021897.0 , 6858861.0 (Lambert 93)

Superficie totale 17543 m²

Perimètre total 1882 m

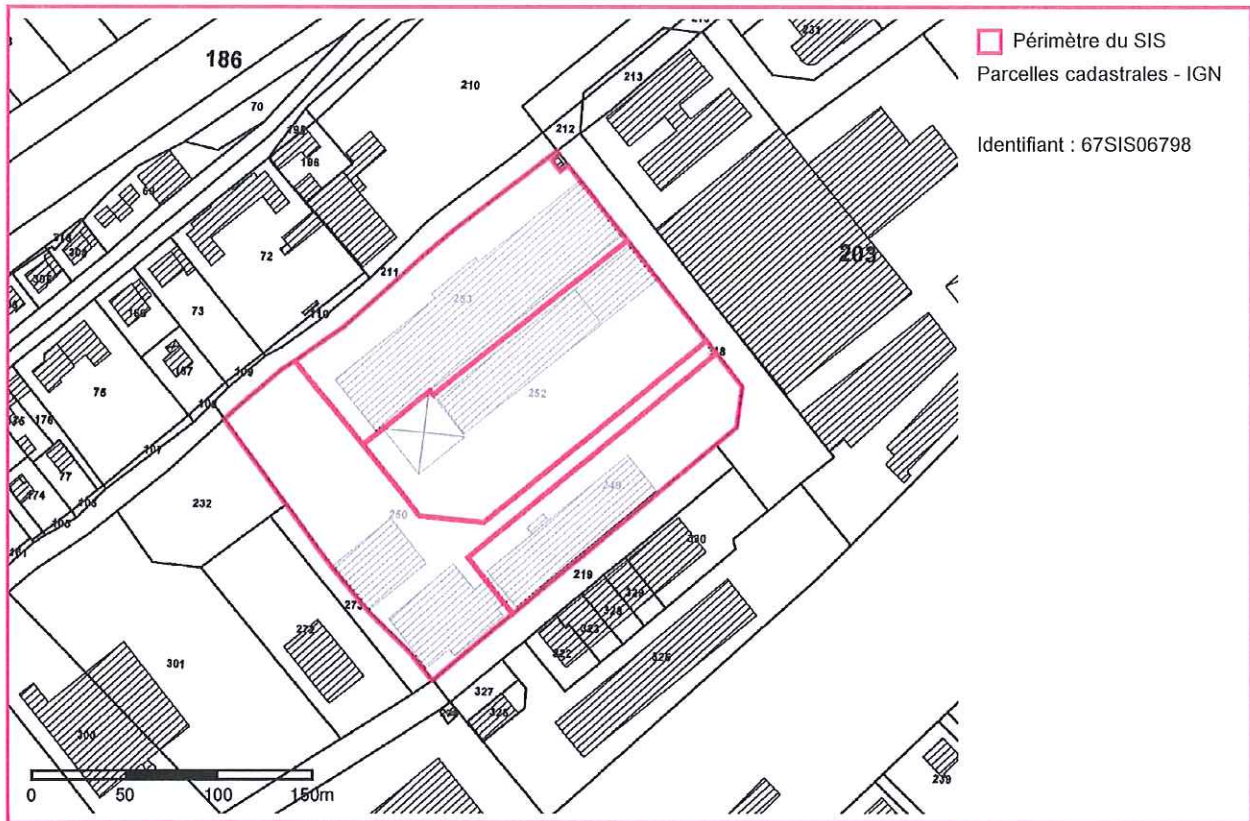
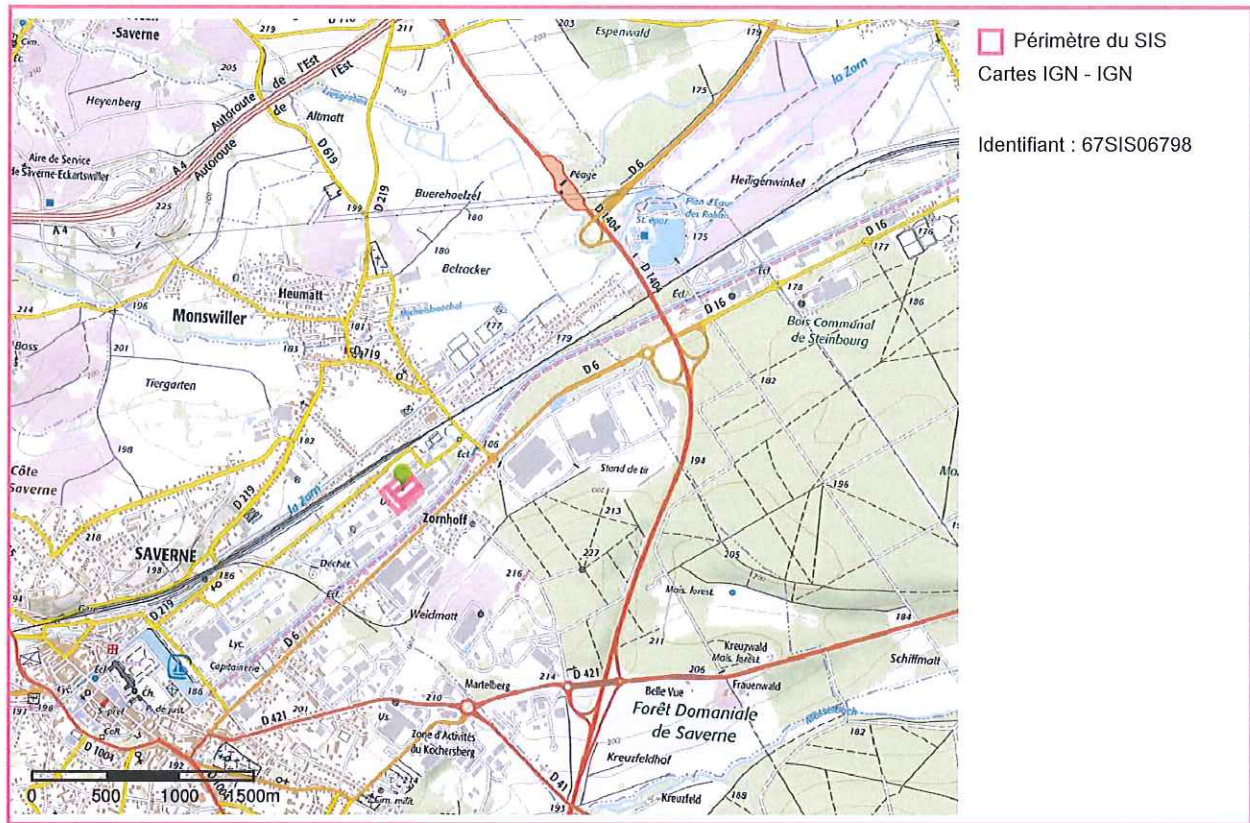
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONSWILLER	12	253	12/02/2018
MONSWILLER	12	252	12/02/2018
MONSWILLER	12	250	12/02/2018
MONSWILLER	12	249	12/02/2018

Documents

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

VU } pour être annexé
à l'arrêté de ce jour.



le Préfet et par délégation
le Préfet Général Adjointe

Nadia IDRI
Nadia IDRI